

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - N° 03

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 28/03/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absents excusés : M. **PERIOT** Didier, M. **PILLET** Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

**Affectation des résultats de l'exercice 2022 à reporter au
budget primitif 2023**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité du besoin de financement de la section d'investissement.

En vertu des articles R221-50 et R221-92, du Code Général des Collectivités Territoriales, à la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2022**,
Constatant pour l'exercice **2022** les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement 2022	438 595,22 €
Résultat 2022 en section d'investissement	- 36 549,40 €
Report du résultat 2021 en section d'investissement	51 831,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 428,00 €
	<hr/>
Solde d'exécution section d'investissement	12 854,55 €
Besoin de financement	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter les résultats comme suit :

Affectation au RI 1068	0,00 €
Report en investissement au R 001	15 282,55 €
Report en fonctionnement au R 002	438 595,22 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 12 avril 2023

Publié ou Notifié
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

